



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>70158</b>	De <b>Mme Paola Zanetti</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> >audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> >radio	<b>Analyse</b> > radios associatives. financement. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>02/12/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>30/12/2014</b> page : <b>10836</b>		

### Texte de la question

Mme Paola Zanetti appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le soutien de l'État aux radios associatives. Créé en 1982, le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FESR) a pour objet de permettre aux radios associatives de mener à bien leur mission de communication sociale de proximité. Si le projet de loi de finances initiale pour 2015 maintient les ressources du fonds, l'augmentation du nombre de radios éligibles aux subventions a pour conséquence un soutien moins important. Par ailleurs, une réforme de ce fonds serait actuellement en cours afin de permettre un fléchage plus précis des subventions sur certaines radios particulièrement actives dans la communication sociale de proximité. Elle souhaite que le Gouvernement puisse lui donner des précisions sur cette réforme et des assurances sur le niveau des ressources allouées au FESR.

### Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.